Pas nets, ces gars-là

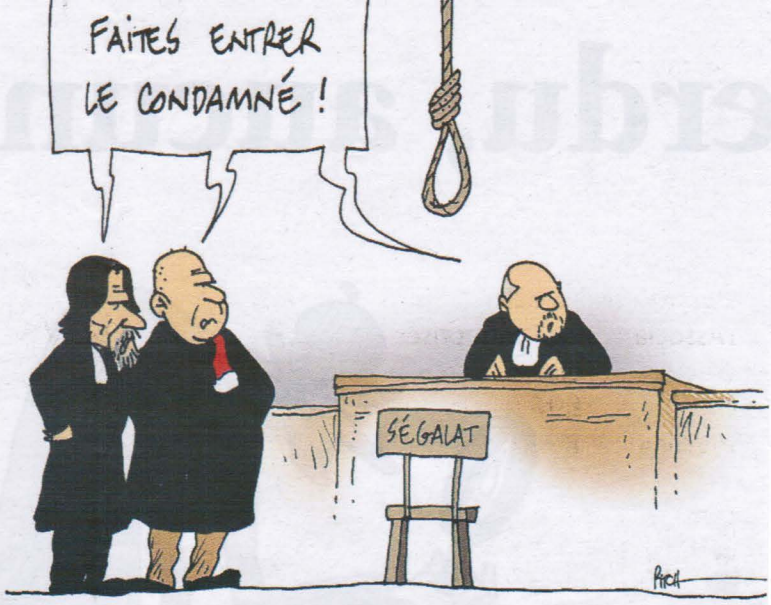

Un tribunal « de sorte » L'affaire Ségalat sera jugée quand vous lirez ces lignes. Mais quel que soit le verdict, la Justice vaudoise aura encore perdu.

Dans son article titré « Mais pourquoi Laurent Ségalat se défend-il si mal ? » (*Le Matin Dimanche*, 27.05.12), le journaliste Dominique Botti livre une partie de la réponse : *« Le climat instauré d'entrée de jeu par le président du tribunal, Jean-Pierre Lador, n'a pas également avantagé l'accusé, qui a été souvent remis à l'ordre sur un ton sec et patriarcal. »* Et disons-le, c'est un doux euphémisme.

« Si j'aurais su, j'aurais pas prévenu ! »

Ce magistrat, faut-il le rappeler, est censé arbitrer les débats entre l'accusation et la défense. Or il a commencé par s'en prendre vertement au prévenu, l'accusant d'avoir orchestré une cabale contre notre belle justice et contre son plus éminent représentant, c'est-à-dire lui-même, Lador Jean-Pierre, premier président du Tribunal de La Côte. Motif de son courroux : des lettres de soutien à l'accusé, notamment une missive d'une de ses filles, âgée de 18 ans, qui a eu l'audace de lui écrire que si son père est reconnu coupable, *« la Justice vaudoise, une fois de plus, se sera déshonorée »*. Evidemment, ça a déplu au grand monsieur.

Le président ne s'est pas montré plus neutre par la suite. Du haut de sa tribune, il a fait les yeux doux au procureur général Eric Cottier et à Maître Jacques Barillon, partie civile qui interrompait les débats et ordonnait quasiment la séance, sur le ton hautain qu'affectionnent les avocats « genevois » face à ces ploucs de Vaudois.

Maître Barillon aurait d'ailleurs eu tort de se gêner tant les magistrats ont collé à la caricature vaudoise : construisant lentement des phrases sans queue ni tête, ils emberlificotaient des questions molles et vagues. Et quand Laurent Ségalat, Français, signalait poliment qu'il n'avait pas bien saisi, les représentants de notre justice, vexés, lançaient : *« Voyons, M'sieur Ségalat, vous z'êtes pas bête ou bien ? »*

Le premier jour du procès a ainsi offert, entre autres dialogues surréalistes, cet échange entre le procureur Cottier et l'accusé quant aux habitudes alimentaires de la défunte : *« M'sieur Ségalat, vous r'gardez les autres quand vous mangez ? » « Euh... je ne sais pas, Monsieur le procureur, je ne comprends pas la question. »* Exaspération de Cottier : *« J'veux dire, y en a quand y mangent, y reprennent deux fois. Voyez, y z'ont une bonne platée et pis après, y z'en r'mangent une. Votre belle-mère, la défunte, c'était quel genre ? » « Qu'est-ce que vous entendez par là ? » « C'était une solide mangeuse ou bien pas ? » « Euh... normale, elle ne mangeait pas beaucoup. »*

Par cet interrogatoire subtil, le procureur général tentait de désamorcer la bombe qui démolit son accusation : en analysant le contenu de l'estomac de la victime, un éminent spécialiste zurichois a conclu que l'infortunée était sans nul doute tombée dans l'escalier plusieurs heures avant l'arrivée de l'accusé !

C'est donc sur ce ton gras et pâteux que notre justice entend confondre un prévenu, sans preuves ni aveux. Mais sur une intime conviction : faut se méfier de ces Français qui causent trop bien.

Patrick Nordmann

Le Ségalat dans le texte

On nous le répète complaisamment, Laurent Ségalat est un « généticien renommé ». Pourtant, personne ne semble s'intéresser aux activités scientifiques de l'accusé. Non qu'on y trouve des indices sur son innocence ou sa culpabilité, évidemment, mais la lecture de ses plus récentes contributions est tout de même instructive quant aux préoccupations du bonhomme. Bon, laissons de côté son travail de bénédictin sur *Caenorhabditis elegans* et ses efforts, au demeurant admirables, pour associer recherche fondamentale et médecine clinique.

Plus intéressantes sont ses activités hors laboratoire. Peu avant la date fatidique du 9 janvier 2010, Laurent Ségalat publiait un petit brûlot intitulé *La science à bout de souffle ?* et un commentaire décapant dans la revue scientifique *EMBO Reports*. On y découvre un chercheur désabusé par l'état de sa profession, minée par une myriade de dysfonctions : pression excessive, compétition acharnée, copinage, bureaucratie, uniformisation, cloisonnement des spécialités, soumission aux modes du moment, peopolisation, fraude, dictature des grandes revues, confusion du succès et du mérite, arbitraire des publications, invasion des « découvertes » insignifiantes… Autant de *« signes annonciateurs d'une fin de cycle que personne ne veut voir »*, dans lesquels il voit des analogies avec la crise financière mondiale et les dérèglements du sport business.

Il y a certes de l'aigreur et de la désillusion dans ce procès sans appel, comme si l'auteur s'était déjà retiré d'un système qui le dégoûte pour passer à autre chose. Mais c'est aussi l'alerte d'un amoureux de la science, qui croit passionnément aux vertus de la connaissance et de la vérité, avec même une certaine candeur par endroits. Ainsi, il écrit page 85 : *« On peut considérer que la recherche fondamentale est une recherche permanente de la vérité, vérité dont les chercheurs approchent par investigations, tâtonnements et déductions successifs, à la manière d'un commissaire enquêtant sur un crime. »* Une analogie qui fait aujourd'hui sourire, car, s'il est vrai qu'*« en science, la vérité est intrinsèquement difficile à établir »*, il ne connaissait de toute évidence à l'époque ni le souci de la Justice vaudoise ni la magie de la « conviction intime » pour ce qui est d'établir la vérité.

Sebastian Dieguez

***La science à bout de souffle ?* de Laurent Ségalat, Editions Seuil, 107 pages. *System crash, science and finance: same symptoms, same dangers? EMBO Reports*, vol. 11, n° 2, 2010, pp. 86-89.**